

Compte-rendu sommaire Séance du conseil communautaire Baugeois-Vallée du Jeudi 11 Février 2021

L'an deux mille vingt et un, le Jeudi 11 Février, à 20 heures, le conseil communautaire Baugeois Vallée, dûment convoqué par le Président le vendredi 05 février, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Centre Culturel René d'Anjou à Baugé-en-Anjou, en session ordinaire du mois de février, sous la présidence de M. Philippe CHALOPIN.

Étaient présents : M. Philippe CHALOPIN, M. Christophe POT, M. Jean-François CULLERIER, M. Jean-Jacques FALLOURD, M. Dean BLOUIN, M. Adrien DENIS, Mme Frédérique DOIZY, M. Vincent GABORIAU, M. Patrick LABORDE, M. Luc GOURIN, Mme Michèle ROHMER, M. Tony GUERY, Mme Sylvie BORDEAU, M. Francis CHAMPION, M. Jean-Claude CHAUSSEPIED, M. Alain DOZIAS, M. Jean-Marie GEORGET, Mme Amélie MENARD, M. Jean-Michel MINAUD, M. Vincent OUVRARD, M. Jackie PASSET, Mme Nathalie PÉANT, Mme Isabelle PLANTÉ, M. Eric PORCHER, M. Franck RABOUAN, Mme Annette SAMSON, Mme Sophie SIBILLE, Mme Béatrice TESSIER

Étaient absents avec procuration : Mme Michèle BOULY donne pouvoir à Mme Sylvie BORDEAU, Mme Carole BOURIGAULT donne pouvoir à M. Francis CHAMPION, M. Raymond LASCAUD donne pouvoir à M. Adrien DENIS, Mme Christelle LE BRUN donne pouvoir à M. Dean BLOUIN, Mme Laure LEMALLIER donne pouvoir à M. Eric PORCHER, Mme Sylvie NAULET donne pouvoir à Mme Béatrice TESSIER, Mme Bénédicte PAYNE donne pouvoir à M. Jean-Michel MINAUD, M. Jérôme PINSON donne pouvoir à Mme Annette SAMSON, M. Jean Charles TAUGOURDEAU donne pouvoir à M. Jean-Jacques FALLOURD, Mme Claudette TURC donne pouvoir à Mme Frédérique DOIZY

Étaient absents excusés : M. Christian BOITTEAU, Mme Marie-Odile BOULETREAU, Mme Virginie BOURIGAULT, M. Sandro GENDRON

Était absente : Mme Margaux GIRARD

A été nommé secrétaire de séance : M. Franck RABOUAN

1 - Conseil de développement - Rapport d'activités 2020

Le conseil communautaire ;

VU l'article L. 5211-10-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU la délibération du conseil communautaire en date du 16 juillet 2020, créant le conseil de développement ;
VU le rapport d'activités 2020 du conseil de développement Baugeois-Vallée ;
VU l'exposé de madame la Présidente du conseil de développement ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

PREND ACTE de la présentation du rapport d'activités du conseil de développement Baugeois-Vallée pour l'année 2020.

*M. le Président propose de présenter le rapport d'activités 2020 de Baugeois-Vallée
(sujet n° 2) après le bilan des cessions et acquisitions 2020 (sujet n° 8)
Pas d'objection du conseil*

2 - Rapport 2020 sur l'égalité entre les femmes et les hommes au sein des services communautaires

Le conseil communautaire ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2311-1-2 ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

PREND ACTE de la présentation, par monsieur le Président, du rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes au sein des services communautaires,

3 - Tableau des effectifs au 1er janvier 2021

Le conseil communautaire ;

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée ;

VU les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée ;

CONSIDERANT les délibérations modifiant le tableau des emplois en 2020 ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ADOpte, à compter du 1er janvier 2021, le tableau des effectifs communautaires suivant :

Catégorie	Grades	Nombre de poste à temps complet (TC)	Nombre de poste à temps non complet (TNC)	Dont Postes vacants
A	Directeur Général des Services	1		
A	Attaché hors classe	1		
A	Attaché principal	1		
A	Attaché	5		4
A	Ingénieur principal	2		
A	Ingénieur	1		
B	Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	3		
B	Rédacteur	2		
B	Technicien principal 1 ^{ère} classe	1		
B	Technicien principal 2 ^{ème} classe		1	
B	Technicien	1		
B	Assistant d'enseignement artistique principal 1 ^{ère} classe	2	5	1 (TC)
B	Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe	2	18	1 (TC) 14 (TNC)
C	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	6		
C	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	4		1
C	Adjoint administratif	3		
C	Agent de maîtrise principal	3		1
C	Agent de maîtrise	2		1
C	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	9		3

C	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	13		1
C	Adjoint technique	21	1	2 (TC) 1 (TNC)
A	CDI droit public - Professeur enseignement artistique	1		
B	CDI droit public -Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	1		
B	CDI droit public -Rédacteur	1		
B	CDI de droit public - Animateur instrumentiste		1	
B	CDI de droit public - Assistant enseignement artistique		1	
B	CDI de droit public - Assistant enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe		1	
C	CDI droit public -Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	1		
A	CDD droit public 3 ans- Chargé mission développement économique	1		
		88	28	30

PRECISE que les emplois vacants pourront être pourvus par des agents contractuels sur la base de l'article 3-2 ou de l'article 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires ;

PRECISE que le chapitre 012 du budget est suffisamment abondé ;

AUTORISE monsieur le Président à procéder aux formalités afférentes.

4 - Approbation des comptes de gestion 2020 du budget principal et des budgets annexes

Le conseil communautaire ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECLARE que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2020 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'Ordonnateur et relatifs au budget principal et aux budgets annexes « Parc d'activités », « Ateliers relais », « Assainissement collectif », « Assainissement autonome », « Régie eau », « Eau DSP » et « Redevance d'enlèvement des ordures ménagères » dont les principaux résultats sont présentés ci-dessous n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

Budget principal :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	17 124 093,84	22 790 471,84
Résultat de fonctionnement		5 666 378,00
INVESTISSEMENT	1 988 493,56	1 000 113,74
Résultat d'investissement	-988 379,82	
Excédent global		4 677 998,18

Une décision modificative au budget 2021 sera prise sur l'exercice 2021 afin d'intégrer le résultat, par opération d'ordre non budgétaire, de l'office de tourisme pour 45 173,90 € et être en concordance avec le compte de gestion 2020 du budget général du trésorier dont les résultats sont les suivants :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	17 124 093,84	22 790 471,84
Résultat de fonctionnement		5 666 378,00

INVESTISSEMENT	1 988 493,56	1 045 287,64
Résultat d'investissement	-943 205,92	
Excédent global		4 723 172,08

Budget annexe "Parc d'activités" :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	533 202,59	1 803 433,01
Résultat de fonctionnement		1 270 230,42
INVESTISSEMENT	1 451 153,91	352 528,00
Résultat d'investissement	-1 098 625,91	
Excédent global		171 604,51

Budget annexe "Ateliers relais" :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	1 014 788,59	1 086 308,54
Résultat de fonctionnement		71 519,95
INVESTISSEMENT	2 310 591,98	2 610 391,20
Résultat d'investissement		299 799,22
Excédent global		371 319,17

Budget annexe "Régie eau" :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	2 826 935,68	3 699 003,09
Résultat de fonctionnement		872 067,41
INVESTISSEMENT	825 411,23	973 539,38
Résultat d'investissement		148 128,15
Excédent global		1 020 195,56

Budget annexe "Eau DSP" :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	298 828,23	1 438 578,68
Résultat de fonctionnement		1 139 750,45
INVESTISSEMENT	1 739 648,22	1 093 389,06
Résultat d'investissement	- 646 259,16	
Excédent global		493 491,29

Budget annexe "Assainissement collectif" :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	2 064 405,78	3 667 334,32
Résultat de fonctionnement		1 602 928,54
INVESTISSEMENT	2 556 135,62	2 203 725,63
Résultat d'investissement	-352 409,99	
Excédent global		1 250 518,55

Budget annexe "Assainissement autonome" :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	130 969,16	149 535,65
Excédent global		18 566,49

Budget annexe "Redevance d'enlèvement des ordures ménagères" :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	2 495 458,18	3 216 625,19
Résultat de fonctionnement		721 167,01
INVESTISSEMENT	941 013,06	747 879,36
Résultat d'investissement	-193 133,70	
Excédent global		528 033,31

5 - Approbation des comptes administratifs 2020 du budget principal et des budgets annexes

Monsieur le Président ayant quitté la salle ;

Le conseil communautaire ;

VU les comptes de gestion 2020 présentés par le Receveur ;

VU la commission Finances en date du 28 janvier 2021 ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE les comptes administratifs 2020 du budget principal et des budgets annexes « Parc d'activités », « Ateliers relais », « Assainissement collectif », Assainissement autonome », « Régie eau », « Eau DSP » et « Redevance d'enlèvement des ordures ménagères » dont les résultats sont arrêtés de la façon suivante :

Budget principal :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	17 124 093,84	22 790 471,84
Résultat de fonctionnement		5 666 378,00
INVESTISSEMENT	1 988 493,56	1 000 113,74
Résultat d'investissement	-988 379,82	
Excédent global		4 677 998,18

Budget annexe "Parc d'activités" :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	533 202,59	1 803 433,01
Résultat de fonctionnement		1 270 230,42
INVESTISSEMENT	1 451 153,91	352 528,00
Résultat d'investissement	-1 098 625,91	
Excédent global		171 604,51

Budget annexe "Ateliers relais" :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	1 014 788,59	1 086 308,54
Résultat de fonctionnement		71 519,95
INVESTISSEMENT	2 310 591,98	2 610 391,20
Résultat d'investissement		299 799,22
Excédent global		371 319,17

Budget annexe "Régie eau" :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	2 826 935,68	3 699 003,09
Résultat de fonctionnement		872 067,41

INVESTISSEMENT	825 411,23	973 539,38
Résultat d'investissement		148 128,15
Excédent global		1 020 195,56

Budget annexe "Eau DSP" :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	298 828,23	1 438 578,68
Résultat de fonctionnement		1 139 750,45
INVESTISSEMENT	1 739 648,22	1 093 389,06
Résultat d'investissement	- 646 259,16	
Excédent global		493 491,29

Budget annexe "Assainissement collectif" :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	2 064 405,78	3 667 334,32
Résultat de fonctionnement		1 602 928,54
INVESTISSEMENT	2 556 135,62	2 203 725,63
Résultat d'investissement	-352 409,99	
Excédent global		1 250 518,55

Budget annexe "Assainissement autonome" :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	130 969,16	149 535,65
Excédent global		18 566,49

Budget annexe " Redevance d'enlèvement des ordures ménagères" :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	2 495 458,18	3 216 625,19
Résultat de fonctionnement		721 167,01
INVESTISSEMENT	941 013,06	747 879,36
Résultat d'investissement	-193 133,70	
Excédent global		528 033,31

6 - Constatation et affectation des résultats 2020

Le conseil communautaire ;

VU l'approbation des comptes de gestion et comptes administratifs 2020 ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Budget principal

CONSTATE et APPROUVE le résultat de l'exercice budgétaire 2020 qui s'élève à 5 666 378 €

AFFECTE ce résultat pour un montant de :

4 332 666,45 € en section de fonctionnement du budget primitif 2021 au compte 002

1 333 711,55 € en section d'investissement du budget primitif 2021 au compte 1068

Budget annexe « Parc d'activités »

CONSTATE ET APPROUVE le résultat de l'exercice budgétaire 2020 qui s'élève à 1 270 230,42 €

AFFECTE ce résultat pour un montant de 1 270 230,42 € en section de fonctionnement du budget primitif 2021 au compte 002

Budget annexe « Ateliers relais »

CONSTATE ET APPROUVE le résultat de l'exercice budgétaire 2020 qui est de 71 519,95 €

AFFECTE ce résultat pour un montant de :

71 519,95 € en section d'investissement du budget primitif 2021 au compte 1068.

Budget annexe « Régie Eau »

CONSTATE ET APPROUVE le résultat de l'exercice budgétaire 2020 qui s'élève à 72 067,41 €

AFFECTE ce résultat pour un montant de 872 067,41 en section de fonctionnement du budget primitif 2021 au compte 002

Budget annexe « Assainissement collectif »

CONSTATE ET APPROUVE le résultat de l'exercice budgétaire 2020 qui s'élève à 1 602 928,54 €

AFFECTE ce résultat pour un montant de :

1 325 816,88 € en section de fonctionnement du budget primitif 2021 au compte 002

277 111,66 € en section d'investissement du budget primitif 2021 au compte 1068

Budget annexe « SPANC »

CONSTATE ET APPROUVE le résultat de l'exercice budgétaire 2020 qui s'élève à 18 566,49 €

AFFECTE ce résultat pour un montant de 18 566,49 € en section de fonctionnement du budget primitif 2021 au compte 002

Budget annexe « Redevance d'enlèvement des ordures ménagères »

CONSTATE ET APPROUVE le résultat de l'exercice budgétaire 2020 qui s'élève à 721 167,01 €

AFFECTE ce résultat pour un montant de :

513 711,31 € en section de fonctionnement du budget primitif 2021 au compte 002

207 455,70 € en section d'investissement du budget primitif 2021 au compte 1068

7 - Bilan des cessions et acquisitions 2020 de la communauté de communes Baugeois Vallée

Le conseil communautaire ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE le bilan 2020 des cessions et acquisitions réalisées par la communauté de communes ainsi qu'il suit :

Acquisitions :

Budget principal :

Terrain à Beaufort-en-Vallée - 49250 BEAUFORT-EN-ANJOU, cadastrée YE 226 :

Nom du vendeur	Date de l'acte	Situation	Superficie	Montant HT en €
Commune Beaufort-en-Anjou	10/01/2020	Les Gués, 49250 BEAUFORT-EN-ANJOU	91 a 42 ca	73 762,73

Terrain à Auverse et Lasse - 49490 NOYANT VILLAGES, cadastrée D10 et D100 :

Nom du vendeur	Date de l'acte	Situation	Superficie	Montant HT en €
Consorts de Wailly	09/07/2020	La Lande Constance + La	54a + 5ha	50 282,06

		Lande, 49490 NOYANT-VILLAGES	47a	
Consorts d'Oysonville	09/07/2020	La Lande Constance + La Lande, 49490 NOYANT-VILLAGES	1ha37a54ca + 2ha08a46ca + 97a49ca	45 832,82

Budget Ateliers relais :

Terrain sur la ZA Ste Catherine - Baugé, 49150 BAUGE-EN-ANJOU, cadastrée section A 438 :

Nom du vendeur	Date de l'acte	Situation	Superficie	Montant HT en €
ALTER CITES	06/12/2019	Grand Sainte Catherine	48a 90ca	36 038,05

Terrain sur la ZA Ste Catherine, Baugé, 49150 BAUGE-EN-ANJOU, cadastrée section A 451 + A 452 :

Nom du vendeur	Date de l'acte	Situation	Superficie	Montant HT en €
ALTER CITES	15/12/2020	Grand Sainte Catherine	54a 39ca + 47ca	39 910,78

Terrain sur la ZA Pré Barreau, Mazé, 49630 MAZE-MILON, cadastrée section ZT 165 :

Nom du vendeur	Date de l'acte	Situation	Superficie	Montant HT en €
Mme BLANCHE Suzanne	22/12/2020	Pré Barreau	22 a 80 ca	182 650,09

Ateliers relais sur la ZA Ste Catherine, Baugé, 49150 BAUGE-EN-ANJOU, cadastrée section A 376 :

Nom du vendeur	Date de l'acte	Situation	Superficie	Montant HT en €
Commune de Baugé-en-Anjou	20/12/2019	Grand Sainte Catherine	25 a 66 ca	100 720,49

Cessions :**Budget Ateliers relais :**

Atelier relais sur la ZA Pré Barreau, Mazé, 49630 MAZE-MILON, cadastrée section ZT 203+343+345 :

Nom de l'acheteur	Date de l'acte	Situation	Superficie	Montant HT en €
SCI des Roseaux	08/12/2020	ZA Pré Barreau	60 a 55 ca	480 000

Budget Parc d'activités :

Terrain sur la ZA Actival 1, Beaufort en Vallée, 49250 BEAUFORT-EN-ANJOU, cadastrée ZR 296 :

Nom de l'acheteur	Date de l'acte	Situation	Superficie	Montant HT en €
SCI FREMATO	25/10/2019	Le Boulerot Sud	98 a 01 ca	78 408

Terrain sur la ZA Actival 2, Beaufort en Vallée, 49250 BEAUFORT-EN-ANJOU, cadastrée ZS 192 + 191 :

Nom de l'acheteur	Date de l'acte	Situation	Superficie	Montant HT en €
HEMP IT	10/01/2020	La Grande Coulonnière	4 ha 20 a	252 000

Terrain sur la ZA Actival 1, Beaufort en Vallée, 49250 BEAUFORT-EN-ANJOU, cadastrée ZR 335 + 336 :

Nom de l'acheteur	Date de l'acte	Situation	Superficie	Montant HT en €
PANTAIS DAVIS	11/03/2020	Le Boulerot Sud	31 a 60 ca	22 120

8 - Rapport d'activité 2020 de la communauté de communes Baugeois Vallée

Le conseil communautaire ;

VU l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

PREND ACTE de la présentation, par monsieur le Président, du rapport d'activité 2020 de la communauté de communes Baugeois-Vallée ;

CHARGE celui-ci de le transmettre aux communes membres.

9 - Attribution des subventions 2021

Le conseil communautaire ;

VU l'avis des commissions correspondantes ;

Monsieur Jean-François CULLERIER, Président de l' Office du Commerce et l'Artisanat en Baugeois-Vallée ne participant pas au vote concernant ladite association ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer pour l'année 2021 les subventions de fonctionnement suivantes :

- CLIC Nord Est Anjou : 23 078 €
- Initiative Anjou : 5 200 €
- Club d'entreprises « Authion Club Entreprises » : 3 000 €
- Club d'entreprises « Baugeois Entreprendre » : 17 500 €
- Office du Commerce et l'Artisanat en Baugeois-Vallée : 28 500 €
- COOP1D.COM : 6 500 €

La subvention d'équipement suivante :

- CNPH : 35 000 €

10 - Approbation des budgets primitifs 2021 du budget principal et des budgets annexes

Le conseil communautaire ;

VU le débat d'orientations budgétaires du 17 décembre 2020 ;

VU la commission des finances du 28 janvier 2021 ;

VU le rapport sur l'égalité hommes / femmes présenté le 11 février 2021 ;

VU les projets de budget primitif principal et des budgets annexes qui lui sont présentés ;

VU l'exposé de monsieur le Président ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE le budget primitif 2021 constitué du budget principal et des budgets annexes « Parc d'activités », « Ateliers relais », « Assainissement collectif », « Assainissement autonome », « Régie eau » et « Redevance d'enlèvement des ordures ménagères » de la façon suivante :

Budget principal :

APPROUVE le budget principal 2021 qui s'équilibre comme suit à la somme de :

- 21 193 300 € en section de fonctionnement.
- 5 083 821 € en section d'investissement.

Budget annexe « Parc d'activités » :

APPROUVE le budget annexe "Parc d'activités" 2021 qui se présente comme suit :

- Equilibré à 1 712 231 € en section de fonctionnement.
- 1 384 626 € en dépenses d'investissement et 1 450 221 € en recettes d'investissement, en suréquilibre de 65 595 €.

Budget annexe « Ateliers relais » :

APPROUVE le budget annexe "Ateliers relais" 2021 qui s'équilibre comme suit à la somme de :

- 742 850 € en section de fonctionnement.
- 5 061 293 € en section d'investissement.

Budget annexe « Régie Eau » :

APPROUVE le budget annexe "Eau - assujetti à la TVA" 2021 qui s'équilibre comme suit à la somme de :

- 4 853 968 € en section de fonctionnement
- 1 617 506 € en section d'investissement

Budget annexe « Assainissement collectif » :

APPROUVE le budget annexe "assainissement collectif" 2021 qui s'équilibre comme suit à la somme de :

- 3 559 186 € en section de fonctionnement.
- 2 797 478 € en section d'investissement.

Budget annexe « SPANC » :

APPROUVE le budget annexe "assainissement individuel" 2021 qui s'équilibre comme suit à la somme de :

- 220 567 € en section de fonctionnement.

Budget annexe « Redevance d'enlèvement des ordures ménagères » :

APPROUVE le budget annexe « Redevance d'enlèvement des ordures ménagères » 2021 qui s'équilibre comme suit à la somme de :

- 2 863 918 € en section de fonctionnement.
- 1 535 449 € en section d'investissement.

11 - Vote des taux de fiscalité 2021

Le conseil communautaire ;

Vu le débat d'orientations budgétaires du 17 décembre 2020 ;

Vu la commission des Finances du 28 janvier 2021 ;

Vu la délibération du 11 février 2021 approuvant le budget primitif ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ARRETE les taux d'imposition pour l'année 2021 de la façon suivante :

Nature impôt :	Taux
Foncier bâti	7,17 %
Foncier non bâti	6,16 %
Cotisation foncière des entreprises	23,15 %

RAPPELLE qu'une période de lissage du taux de Cotisation Foncière des Entreprises de 12 ans a été décidée par délibération du 22 mars 2018.

12 - Taxe Enlèvement des Ordures Ménagères 2021

Le conseil communautaire ;

VU la commission des Finances du 28 janvier 2021 ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

FIXE le taux de la Taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères applicable sur la commune de Baugé-en-Anjou en 2021 à 7,46 %.

13 - Elaboration d'une étude de besoin en accueil des gens du voyage – décision de principe

Le conseil communautaire ;

VU l'avis favorable de la commission Aménagement, Habitat et Mobilité du 2 décembre 2020 ;

VU les orientations du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2018-2023 ;

CONSIDERANT l'intérêt pour la communauté de communes de définir précisément les besoins d'accueil des voyageurs en itinérance et d'habitat des voyageurs en sédentarisation en vue de la réalisation des aires et terrains d'accueils ;

CONSIDERANT l'obligation pour la communauté de communes de définir un projet social local, en lien avec les CCAS des communes ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ENGAGE une étude de besoins, assortie de préconisations, pour l'accueil et l'habitat des gens du voyage et la définition d'un projet social local ;

AUTORISE monsieur le Président à signer tous documents nécessaires à la réalisation de cette étude.

14 - Dépôt d'une motion sur la gestion des digues de Loire à partir de 2024

Le conseil communautaire ;

VU l'exposé de monsieur le Vice-Président ;

CONSIDERANT la nécessité de déposer une motion relative aux enjeux liés à la gestion des digues de la Loire à l'échéance 2024 ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE la motion suivante :

Le transfert de la gestion des digues et, plus largement, de la compétence de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations implique de nouvelles responsabilités politiques, juridiques et financières pour les collectivités territoriales et leurs établissements publics. Conscients de ces responsabilités, ces derniers se sont largement impliqués dans les débats conduisant à la définition de la gouvernance de la Loire Moyenne à l'horizon 2024.

Pour autant, la nécessité d'anticiper cette échéance future ne saurait ignorer la situation complexe en matière de finances locales, sans parler de la pandémie du Covid 19 dont chacun sait que les effets, au moins budgétaires, perdureront bien au-delà de l'exercice 2021. Elle ne saurait ignorer non plus que le patrimoine transmis par l'Etat en 2024 impliquera des investissements conséquents qui devront être accompagnés.

S'agissant de la gestion des digues de la Loire moyenne et ses affluents, nous, collectivités territoriales et établissements publics, considérons que :

- Les enjeux protégés par les systèmes d'endiguement de la Loire et ses affluents mais également le niveau de risque auquel ils nous exposent, impliquent une réponse spécifique de la part de l'État et des financements dédiés ;
- Les impacts économiques d'envergure nationale en cas de crise majeure au regard des populations et des activités potentiellement impactées, engagent la solidarité nationale ;
- La gestion de ce risque majeur à l'échelle de chacune des 60 intercommunalités du Val de Loire n'est ni souhaitable ni envisageable ; elle doit être appréhendée à l'échelle du Bassin de la Loire ;
- Le Plan Loire Grandeur Nature doit constituer un puissant outil permettant d'espérer atteindre de bons niveaux de protection des systèmes d'endiguement.

Face à ces constats, nous demandons :

- Que, dans le cadre du PLGN 5, le niveau de financement des interventions sur les digues soit garanti à hauteur de 80 % minimum sur l'ensemble des endiguements du val de Loire sans distinction entre digue domaniale et non domaniale, ni TRI et hors TRI ;
- Que soit mise en place une organisation de la gestion des digues à l'échelle du bassin, à ce titre l'Etablissement Public Loire paraît être la structure porteuse pertinente, tout en conservant les savoir-faire locaux et maintenir la proximité avec les riverains ;
- Que l'État s'engage à permettre un accès sans réserve aux documents réglementaires, techniques et financiers permettant aux EPCI d'appréhender le contour des missions ;
- Que suite à la prise de conscience des enjeux en termes de risques pour les personnes et les biens, soit réinterrogée la possibilité de transfert de moyens financiers de l'État vers les EPCI ;
- Que soit proposé un accompagnement local renforcé en vue de mettre en place cette organisation, à l'échelle du bassin et dans chaque département, permettant la possibilité d'un transfert de moyens humains et matériels entre l'état et les collectivités ;
- Que soit confirmé notre rôle dans l'élaboration du Plan Loire Grandeur Nature 5, en nous associant à sa gouvernance et en clarifiant sa future maîtrise d'ouvrage.

Les questionnements du bloc communal apparaissent légitimes, au regard des enjeux et des contraintes qui pèsent et pèseront sur lui. La réponse qui y sera apportée par l'État et ses établissements publics constitue la condition nécessaire à la poursuite du partenariat engagé en vue de renforcer la protection sur le bassin et à la réussite du transfert effectif de la gestion des systèmes d'endiguement en 2024.

CHARGE monsieur le Président de transmettre cette motion à Madame la Ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, aux représentants de l'État et aux Présidents des EPCI concernés.

15 - SIEML - Désignation représentants pour la commission consultative paritaire

Le conseil communautaire ;

VU la sollicitation du Syndicat Intercommunal d'Energies du Maine-et-Loire (SIEML) par courrier en date du 21 décembre 2020 ;

VU l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDÉRANT qu'il est préférable de désigner un délégué qui ne siège pas déjà au comité syndical du SIEML pour assurer une diversité de regards et garantir la richesse des débats ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation ci-dessous,

DÉSIGNE M. Tony GUÉRY comme représentant de la communauté de communes Baugeois-Vallée au sein de la commission consultative paritaire du SIEML.

16 - Désignation d'un représentant à la commission "accompagnement numérique" du syndicat Anjou Numérique

Le conseil communautaire ;

VU la sollicitation du Syndicat Anjou Numérique par courrier en date du 14 janvier 2021 ;
VU l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation ci-dessous,

DÉSIGNE M. Dean BLOUIN comme représentant de la communauté de communes Baugeois-Vallée au sein de la commission « accompagnement numérique » du Syndicat Anjou Numérique.

Fin de la séance à 23 h